

Les scénaristes de cinéma associés sont en lien constant avec les commissions décisionnaires de l'attribution de nombreuses subventions, qu'il s'agisse d'aides à l'écriture ou d'aides à la production.

D'un côté, nous sommes membres de nombreuses commissions, au CNC, en région, voire à l'étranger, et de l'autre, nos scénarios sont constamment lus et jugés par lesdites commissions.

De plus, notre point de vue est multiple à bien des égards, puisque nous travaillons avec des réalisateur.trice.s aux univers très contrastés, avec des producteur.trice.s très différent.e.s, et sur des projets chaque fois renouvelés. Aussi notre expertise est-elle nourrie de cette richesse d'expérience.

Dans le cadre de la Revue Générale des Soutiens annoncée par le CNC, nous avons mis à plat tout ce qui, selon nous, pourrait être amélioré, en nous inspirant de ce qui nous semble bien fonctionner ailleurs. En d'autres termes : faire des dispositifs les plus vertueux, les plus respectueux des auteur.trice.s (scénaristes ou réalisateur.trice.s), des producteur.trice.s et des lecteur.trice.s, une « norme ».

I - LES AIDES SELECTIVES AU SCENARIO

Le SCA propose de combiner un peu différemment les aides et leurs critères pour qu'elles correspondent mieux à la réalité du travail du scénariste et à ses trois temps forts ainsi identifiés : la recherche, le développement, et la finalisation d'un scénario.

1/ L'AIDE A L'ECRITURE

• **Constat :** *Pour obtenir une aide à l'écriture, les auteurs.trices¹ sont contraints de fournir des traitements aboutis qui nécessitent un long travail d'écriture préalable, souvent peu ou pas*

¹ *Auteurs.trices désignent ici bien sûr autant les scénaristes que les réalisateurs.trices.*

rémunéré. Ainsi, la majeure partie du travail est déjà fournie quand la subvention est obtenue, ne permettant pas à l'aide à l'écriture de remplir pleinement son rôle de soutien aux auteurs.trices.

Propositions : Plutôt qu'un traitement, nous proposons un **accès à l'aide à l'écriture via un dossier de « projet de scénario »**. Ce dossier ne reposerait pas exclusivement sur de l'écrit, mais présenterait plutôt les intentions, les pistes de réflexion, donnant à voir le « work in progress » (somme de recherches, angles d'écriture, synopsis court, références artistiques, documentation, etc.).

Ce dossier, plus souple à mettre en place pour les auteurs.trices, leur permettrait de déposer plus rapidement et donc d'obtenir un financement au moment le plus opportun pour eux.

> **Dans ce cas**, le document à restituer pour le versement final de l'aide pourrait être soit un traitement, soit une première continuité dialoguée, au choix.

2/ L'AIDE A LA REECRITURE

• Constat : *Cette aide est actuellement ouverte aussi bien aux auteurs.trices sans production qu'aux productions.*

Propositions : **Distinguer plus clairement les demandes portées par les producteurs.trices et celles portées par les auteurs.trices**, en créant une aide à la réécriture ciblée pour les productions, et associée à l'aide au développement, par exemple. Et dans ce cas réserver le comité aux auteurs.trices.

>> **Il nous importe que les aides à l'écriture et à la réécriture renouent avec leur vocation première, celle de soutenir les auteurs.trices le plus tôt possible dans leur travail, et jusqu'à ce qu'ils.elles parviennent à un traitement ou scénario suffisamment aboutis ou convaincants pour trouver une production.**

3/ L'AIDE A LA FINALISATION

• Constat : *Entre la confirmation du financement du film et le premier jour de tournage, toutes les aides à l'écriture/réécriture ont été épuisées, et la totalité du MG avant la mise en production payée aux auteurs. Pourtant, d'ultimes réécritures sont souvent demandées au scénariste sans toujours être rémunérées par les producteur.trices. Il n'existe pas d'aide pour ce temps d'écriture pourtant primordial.*

Propositions : Nous proposons de créer une « aide à la finalisation » qui pourrait être rattachée au dispositif de l'Aide au développement (comme l'aide à la réécriture 2/)

> Dans ce cas, le producteur devra prouver que **toutes** les échéances d'écriture prévues ont bien été payées avant de solliciter cette aide supplémentaire.

II – FONCTIONNEMENT GENERAL DES AIDES

1/ Durée de l'engagement et compositions des commissions.

• Constats : *L'inflation de projets déposés donne une dimension chronophage aux lectures pour les membres engagés sur deux ans. Beaucoup de professionnels refusent devant la masse de travail, ce qui nuit à la représentativité de la diversité de la profession. Pour ceux qui acceptent, il est difficile de garder intacte la curiosité nécessaire et la disponibilité d'esprit indispensable à cette responsabilité. Président.e et Vice-Président.e sont contraints de déléguer, d'autres lisent en diagonale. Malgré la meilleure volonté du monde, tout le monde s'accorde à dire que deux ans, c'est trop long.*

Propositions :

Inspirés du modèle suisse des commissions de Cineforum, **nous proposons un groupe d'une quarantaine de lecteur.trice.s par an, qui, pour en faire partie, auront à motiver leur candidature par une lettre. Ces lecteur.trice.s seraient classé.e.s par branches, dans le respect de la diversité et de la parité :**

- réalisation
- scénario,
- production,
- et autres métiers du cinéma.

Pour chaque commission, et après le dépôt des projets, **tirage au sort d'une ou deux personnes de chaque branche, selon les besoins.** Les personnes choisies confirment leur engagement, ou se désistent si elles ont un lien direct avec un des projets comme c'est déjà l'usage.

>> Ces commissions représentatives « à usage unique » allègeraient considérablement la masse de travail et d'engagement actuellement requise, permettant le renouvellement des lecteurs et l'assurance de leur diversité.

>> D'une manière générale, nous pensons que le CNC gagnerait à préciser ce qui est attendu des lecteurs, en élaborant une charte des commissions, communiquée à tous les nouveaux membres lors d'une réunion les réunissant en début d'année. Elle permettrait de **poser clairement le même cadre pour tous, rappelant l'importance des enjeux pour tout le cinéma français, ainsi que la déontologie qui s'impose** (mettre de côté son goût personnel pour tâcher de comprendre les intentions, évaluer la maturité d'une écriture, etc.). Cette

réunion préalable, inédite actuellement, permettrait aussi d'encourager les membres à préparer les retours de lectures (*cf. plus bas*).

• Constat : *Les Président.e.s et Vice-Président.e.s n'ont logiquement pas le temps de lire tous les projets, et recourent à des lecteur.trice.s siégeant ou non, votants ou non.*

Propositions : Pourquoi ne pas tout simplement abandonner la désignation de Président.e ou Vice-Président.e ? Ou **que le.la Président.e soit plus volontiers un arbitre, non-votant, médiateur articulant les débats et la cohésion des commissions à un même tour.** Quelqu'un du CNC pourrait jouer ce rôle, de la même façon qu'en région, ce sont des salariés des structures qui arbitrent les débats.

• Constat : *Les lecteurs relisent souvent des projets ayant déjà été rejetés lors d'un précédent dépôt à une autre aide (par exemple entre aide à l'écriture et aide à la réécriture).*

Propositions : Le tirage au sort pour chaque commission proposée permet de **diversifier les lecteurs et de diminuer la probabilité que l'un d'eux relise le même projet.**

On peut laisser le choix au lecteur qui doit relire de passer son tour pour qu'il puisse être remplacé par un nouveau lecteur tiré au sort.

• Constat : *L'anonymat des lecteurs.trices n'aide pas à la production de retours de lecture soignés et constructifs pour leurs auteurs.trices, ni à la responsabilisation des lecteurs.trices.*

Proposition : Nous proposons de **mettre fin à l'anonymat des lecteurs des sous-commissions, leur permettant ainsi de prendre personnellement leurs responsabilités,** sachant qu'une synthèse des débats sera rédigée, validée par tous, et transmise au candidat (*voir plus bas*).

• Constat : *Les lecteur.trice.s sont trop peu payé.e.s !*

Propositions : Nous proposons de **revaloriser les tarifs des fiches de lecture et de la participation aux comités,** et de **les harmoniser sur l'ensemble des comités de lecture du CNC.**

2/ CHOIX DES MEMBRES

• Constat : *Les compositions des commissions sont souvent opaques, composées à la fois de membres titulaires ou suppléants.*

Propositions : **Nous proposons de supprimer le principe de titulaires et suppléants au profit de groupe de lecteurs.**

• Constat : *Faute d'en avoir la pratique, certains membres des commissions, venus de secteurs professionnels autre que le cinéma, ne savent parfois tout simplement pas lire « l'outil-scénario », ce qui peut desservir des projets. Par ailleurs, cela n'assure en rien une quelconque neutralité des choix : pour ne donner qu'un exemple, il est illusoire de penser, à l'heure où les droits d'adaptation sont essentiels pour les maisons d'éditions, que le monde de la littérature n'a aucun conflit d'intérêt avec le cinéma.*

Propositions : Il nous semble important, pour juger de cinéma, de **faire appel à des métiers du cinéma qui pratiquent l'outil scénario au quotidien** (chef opérateur.trices, compositeurs.trices, chefs monteurs.es) plutôt qu'à des métiers extérieurs (écrivains.es, éditeurs.trices, critiques). Les groupes de lecteurs classés par métiers vont dans ce sens, et leur recrutement selon leur motivation est indispensable.

3/ VOTE

• Constat : *Le vote majoritaire défavorise des projets ayant rencontrés une forte adhésion mais chez un nombre restreint de membres. On décèle souvent une sorte de consensus mou dans une partie des projets choisis en commissions. Nous voudrions proposer une alternative au vote majoritaire actuellement en vigueur dans toutes les commissions.*

Propositions : On peut imaginer un système de vote différent où, **au lieu de fonctionner à la majorité des voix, on considère que chaque votant attribue un nombre de points aux projets présentés.**

Si le vote concerne 6 aides à attribuer, chaque votant aura la possibilité d'attribuer 6 points à un projet, 5 points à un autre, 4 points à un troisième et ainsi de suite...

Comme dans le système à la majorité des voix, il peut se contenter de voter pour 1 ou 2 projets, ou aller jusqu'à en choisir 6.

Globalement, sur 6 projets soutenus, la différence entre les deux systèmes de votation se ressent sur les 5ème et 6ème projets sortis du scrutin.

Le système de vote à la majorité des voix favorise les projets qui font tièdement consensus, tandis que le système de vote par points permet occasionnellement de soutenir des projets "coups de cœur" de quelques votants et donc des projets souvent plus risqués, mais plus aimés par ces votants.

Ce système de vote par points nous semble offrir une meilleure chance à des projets non consensuels.

>> Grâce à ce système de vote, un résultat peut être communiqué aux auteurs et producteurs, brossant un « tableau » instructif sur la propension d'adhésion provoquée par le projet.

4/ « PSR »

• Constat : Les PSR (« Peut Se Représenter ») sont souvent flous ou honorifiques. Ils sont aussi rarement suivis ou accompagnés lors du retour devant la commission.

Propositions : Plutôt que de distribuer ces PSR, il conviendrait plutôt de **privilégier le tutorat ou les retours personnalisés, par des membres** qui pourraient être présents au dépôt suivant.

>> Considérant que les commissions sont de toute façon variables, **nous proposons de supprimer l'obligation de réécriture argumentée et de laisser aux auteurs la liberté de leurs choix artistiques, moyennant un nombre fixe de dépôts, idem pour tous.**

5/ RETOURS DE LECTURE AUX CANDIDATS

• Constat : Les avis des commissions sont souvent frustrants, très contradictoires, et transmis par des personnes n'ayant pas pu lire les projets.

Propositions : Pourquoi ne pas **recruter des secrétaires de séance, chargés de la synthèse des retours de la commission et de leur communication, validée par les membres ayant siégé.**

>> Nous proposons de **créer un « groupe compte-rendu », composés d'auteurs et/ou producteurs juniors, entrants dans la profession.**

Ils n'auraient ni à voter, ni à participer aux débats, mais **devraient lire les projets présentés, écouter les débats, et produire une synthèse écrite, expurgée de ce qui doit l'être (propos hors sujets, trop violents, etc.)...**

Les secrétaires de séances pourraient également éclairer la commission plénière sur les choix opérés dans le cas des PSR.

>> Cette synthèse, ayant pour but d'éclairer les porteurs du projet sur la décision de la commission, serait ensuite relue et validée par tous les membres de la commission.

Elle serait enfin communiquée aux porteurs des projets qui le désirent, assortie du résultat du vote (nombre de voix, ou nombre de points) afin qu'ils aient de quoi réellement analyser la situation avant d'envisager un éventuel nouveau dépôt.

Cette pratique (inspirée du modèle suisse) aurait selon nous beaucoup d'avantages : **elle responsabiliserait les membres des commissions, les obligerait à formuler des retours construits, permettrait d'en finir avec une opacité dommageable, ouvrant la porte à tous les fantasmes d'entre soi et de tricherie, et enfin, ce qui n'est pas à négliger, serait extrêmement formatrice pour la génération entrante dans la profession.**

6/ AVANCE SUR RECETTES

• Constat : *Les deuxièmes films ont beaucoup plus de mal que les autres à être produits.*

Propositions : Il serait très utile de **créer un nouveau collègue « avance sur recette deuxième et troisième films »**, avec un **budget dédié sanctuarisé**. Ceci nous semble primordial dans le contexte actuel.

• Constat : *A l'avance sur recettes, suite aux résultats, le.la Président.e est garant.e du chiffrage des films aidés, sans avoir par ailleurs forcément les compétences professionnelles pour juger des devis /budgets d'un film.*

Propositions : **Le chiffrage pourrait être suivi par un membre de la commission tiré au sort, mais plus logiquement, cette évaluation pourrait être suivie par un directeur de production extérieur à la commission et rompu à ce genre d'exercice.**